

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

N°CT2019.4/115

L'an deux mil dix neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Corinne DURAND à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc CARVOUNAS.

Nombre de votants : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/115
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112384-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

Vote(s) pour : 66

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/115
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112384-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

N°CT2019.4/115

OBJET : **Gestion des déchets urbains** - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2018

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants et D.2224-1 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

CONSIDERANT que le Président doit présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **PREND ACTE** du rapport annuel 2018, ci-annexé, relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.
UNIQUE :

FAIT A CRETEIL, LE DEUX OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/115
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112384-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/115
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112384-DE-1-1



Photo : © Pierre Estève

2018

**Rapport annuel
sur le prix et la qualité du service
public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés**

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	p4
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018	p7
ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE	p10
I. La collecte en porte-à-porte	p10
a. Dispositif de pré-collecte et de collecte	p10
b. Caractéristiques techniques de la collecte en porte-à-porte	p12
II. La collecte en apport volontaire	p14
III. Le réseau des déchèteries	P15
IV. Tonnages des déchets collectés sur le Territoire	P18
ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT	p23
LES INDICATEURS FINANCIERS	p29
LES PERSPECTIVES	p34
ANNEXES	p36

Créé le 1^{er} janvier 2016, **Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)** est désormais compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des habitants de 16 communes de son territoire.

L'établissement exerce directement sa compétence sur 11 communes (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie) des 16 communes soit 285 001 habitants (INSEE 2016). En revanche, GPSEA adhère au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.

En conséquence, le présent rapport annuel ne porte que sur les 11 communes desservies directement par GPSEA, les données des 5 autres seront intégrées au rapport présenté au comité syndical du SIVOM et transmis au Conseil de Territoire ultérieurement.

Grand Paris Sud Est Avenir s'attache à organiser la prestation de collecte et de traitement sur l'ensemble de son territoire et a poursuivi les actions initiées par les anciennes intercommunalités comme les Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD).

UN TERRITOIRE, UNE COMPETENCE

Grand Paris Sud Est Avenir est issu du regroupement des communautés d'agglomération de Plaine Centrale, du Haut Val-de-Marne, de la communauté de communes du Plateau Briard et de la ville de Bonneuil-sur-Marne qui avaient la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » jusqu'à fin 2015. Cette compétence, « Gestion des déchets ménagers et assimilés » pleine et entière, a été transférée au nouveau Territoire dès sa création. Tous les contrats de prestations de service qui liaient les anciennes intercommunalités et communes sont également transférés, impliquant ainsi, un exercice sectorisé de la compétence.

C'est pourquoi, ce rapport d'activités présente des éléments secteur par secteur selon le découpage suivant :

- Secteur Plaine centrale pour les villes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes ;
- Secteur Haut Val-de-Marne pour les villes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, la Queue-en-Brie, le Plessis-Trévisé et Sucy-en-Brie ;
- La ville de Bonneuil-sur-Marne qui dispose elle aussi d'un contrat spécifique.

S'agissant des communes du Plateau Briard, collectées par le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, elles sont intégrées au rapport d'activité du syndicat.

[Le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir desservi directement](#)

11 communes

Alfortville
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Chennevières-sur-Marne
Créteil
La Queue-en-Brie
Le Plessis-Trévisé
Limeil-Brévannes
Noisieu
Ormesson-sur-Marne
Sucy-en-Brie

285 001 habitants

Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes. Elles sont de fait, intégrées dans le rapport d'activité du syndicat et ne figurent donc pas dans celui de GPSEA.

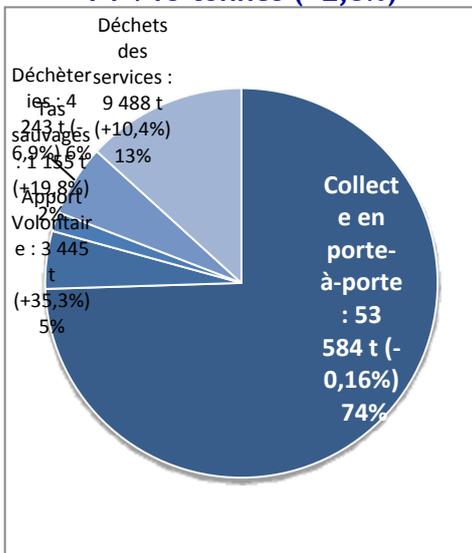
Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Tri et valorisation des déchets recyclables
- Prévention des déchets
- Mise en place et entretien du parc de contenants
- Gestion des déchèteries

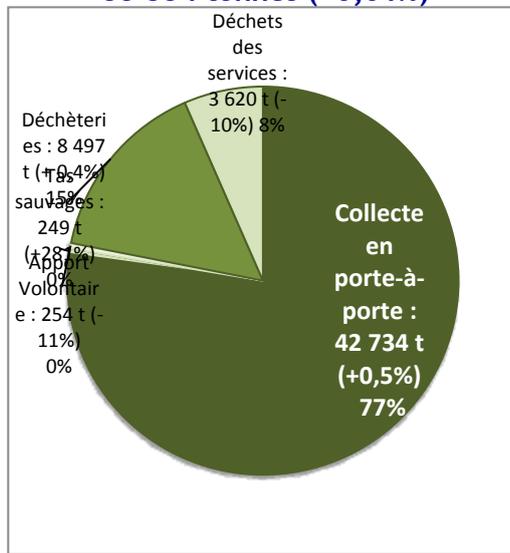
LES CHIFFRES CLES

Collectés en 2018 (tous déchets confondus) : 133 741 tonnes

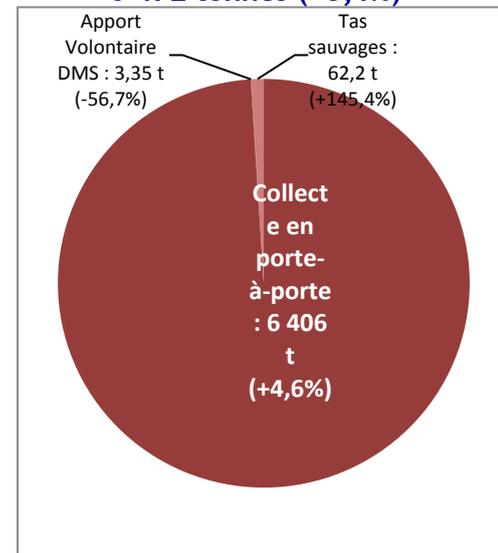
Secteur Plaine centrale
71 915 tonnes (+2,3%)



Secteur Haut Val-de-Marne
55 354 tonnes (+0,01%)

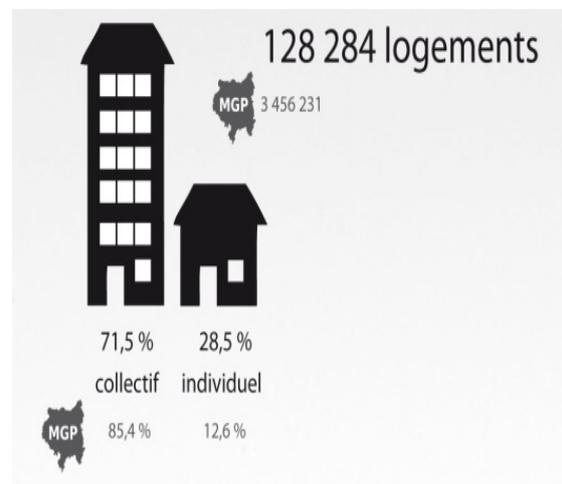


Secteur Bonneuil-sur-Marne
6 472 tonnes (+5,1%)



(+x%) : variation 2017/2018

- 102 724 tonnes collectés en porte-à-porte**
- 3 703 tonnes en apport volontaire**
- 1 466 tonnes de dépôts sauvages**
- 12 740 tonnes de déchets collectés en déchèteries**
- 13 108 tonnes issues des services municipaux et territoriaux**



Grand Paris Sud Est Avenir est constitué de zones très urbaines à l'Ouest et de zones plus résidentielles à l'Est, ce qui, en matière de collecte des déchets, n'est pas neutre surtout pour les fréquences de collecte.

En effet, selon la typologie d'habitat, les problématiques de collecte ne sont pas les mêmes.

Sur l'ensemble du territoire, on enregistre 71,5% d'habitat collectif contre 28,5% d'habitat individuel avec de fortes disparités où le taux d'habitat collectif culmine à 74% pour le secteur Plaine Centrale et monte jusqu'à 78% à Bonneuil-sur-Marne contre 51,3% sur le secteur Haut Val-de-Marne.

Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire

Performance de tri de GPSEA : 59,7 kg/hab. contre 59 kg/hab. en 2017
(moyenne régionale : 55 kg/hab.)

Secteur Plaine centrale

	Tonnages 2018	Fraction
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	41 792 t	73%
<i>Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)</i>	9 586 t	17%
<i>Déchets végétaux</i>	1 884 t	3%
<i>Encombrants</i>	3 767 t	7%

Secteur Haut Val-de-Marne

	Tonnages 2018	Fraction
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	26 707 t	62%
<i>Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)</i>	7 102 t	16%
<i>Déchets végétaux</i>	5 879 t	14%
<i>Encombrants</i>	3 301 t	8%

Ville de Bonneuil-sur-Marne

	Tonnages 2018	Fraction
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	4 975 t	78%
<i>Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)</i>	584 t	9%
<i>Déchets végétaux</i>	286 t	4%
<i>Encombrants</i>	560 t	9%

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018



▪ Secteur Plaine centrale

Implantation de conteneurs enterrés : poursuite des programmes déjà engagés

Le Territoire a poursuivi l'installation de conteneurs enterrés. Ces bornes sont constituées d'une cuve enterrée et d'une partie aérienne discrète munie d'une trappe d'introduction des déchets. En 2018, 5 opérations ont été menées dans les quartiers du Palais, de Gizeh, de Petit Pré-Sablères et la Maison du Handball à Créteil, ainsi que le quartier Chantereine (Domaine des Cerisiers) à Alfortville. Avec ces 66 implantations supplémentaires, le parc compte dorénavant 348 conteneurs.

Ce dispositif présente au moins trois avantages : améliorer le cadre de vie en supprimant la présentation des bacs roulants à la collecte (1 conteneur = 10 bacs de 500 litres), favoriser le geste de tri et diminuer les nuisances quotidiennes inhérents à la collecte (moins de rotations de camions-bennes = moins de nuisances sonores et de pollution atmosphérique par exemple).

Les locaux de propreté intérieurs libérés, peuvent être réaffectés à d'autres fonctions tels que le stockage des encombrants ou la création de locaux vélos.

Depuis 2013, date de lancement du dispositif, le bilan est unanimement salué par les usagers et les gestionnaires d'immeubles.

Compostage domestique

Dès 2011, avant même le lancement du Programme Local de Prévention, Plaine centrale avait engagé un programme d'incitation à la pratique du compostage. L'intérêt de cette action est en effet double : écologique d'abord car elle limite le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés, économique ensuite, car chaque tonne transformée est économisée.

20 à 30% du contenu des poubelles peut être valorisé sous forme de compost. Ainsi, pour favoriser cette pratique, la Collectivité distribue aux foyers volontaires des composteurs individuels en bois ou en plastique contre une participation de 15 € ou 19 €. La distribution de ces composteurs est assurée lors d'une séance de formation sur la pratique du compostage en présence d'un maître composteur.

Sur les années 2012 à 2018, près de 597 composteurs individuels ont été installés sur le territoire de Plaine centrale. En outre, 15 résidences sont équipées en composteurs collectifs, ainsi que 4 établissements scolaires, 2 jardins familiaux, 1 crèche et 1 MPT.

L'accompagnement d'écoles pour le compostage des déchets alimentaires

Depuis 2016, 17 écoles disposent de composteurs rotatifs pour les déchets alimentaires, à titre expérimental. Leur utilisation implique les agents chargés de la restauration scolaire et les élèves qui participent au tri des restes de repas. Des sensibilisations au compost et au gaspillage alimentaire ont été proposées aux établissements scolaires concernés.

A Créteil, plusieurs écoles s'investissent particulièrement pour lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire et trier les déchets. En partenariat avec la ville et Grand Paris Sud Est Avenir, ces écoles initient des projets ambitieux et pédagogiques visant à sensibiliser les citoyens de demain : <https://www.ville-creteil.fr/des-ecoles-cristoliennes-engagees-dans-le-developpement-durable>

Communication auprès des usagers

Cette communication / sensibilisation est assurée selon trois axes majeurs :

La gestion de proximité

Elle est assurée grâce à :

- la mise en œuvre d'un contact direct notamment à travers le numéro vert gratuit (0.800.138.391) jusqu'à octobre 2018 puis le nouveau numéro d'appel unique pour tout GPSEA du service relation usagers au 01.41.94.30.00 à partir de novembre.
- des actions auprès des usagers, le traitement sur le terrain des plaintes d'usagers, le contrôle du prestataire de collecte, le contrôle de la prestation de dotation et de maintenance du parc de bacs.
- La parution d'articles dans le bulletin communautaire et les bulletins municipaux ;
- l'édition des calendriers annuels de collecte synthétisant tous les secteurs de collecte spécifique à chacune des villes, distribués dans toutes les boîtes à lettres sur les 3 villes en décembre.

Les animations et actions pédagogiques

GPSEA est intervenue auprès d'une quinzaine d'établissements scolaires du territoire (classes de maternelle au CM2). L'ambition est d'accompagner les écoles maternelles et élémentaires s'impliquant en qualité d'« Etablissements en Démarche Développement Durable » (E3D), démarche reconnue et soutenue par l'Education nationale.

A Alfortville, GPSEA a participé à la Semaine Bleue, avec des animations autour des éco-gestes, dont le tri des déchets.

A Créteil, une sensibilisation sur les éco-gestes a été proposée aux enfants des accueils de loisirs, autour de la maison-exposition « Agir au quotidien chez soi ». GPSEA est également intervenue auprès des locataires d'Emmaüs Solidarité pour les sensibiliser au tri des déchets.

92 interventions ont été réalisées auprès de 2563 élèves.

La semaine européenne du développement durable

Lors de la semaine européenne du développement durable du 26 mai au 9 juin 2018, de nombreuses initiatives ont été organisées dans les 16 villes du Territoire sur le thème : « Territoire durable : les villes en action ». Des animations autour des déchets ont ainsi été réalisées (ramassage collectif des déchets, ateliers sur le tri, ...).

Une initiative exemplaire a été menée au Lycée Guillaume Budé à Limeil-Brevannes sur une semaine dédiée aux éco-gestes et à la valorisation des déchets et consignes de tri, avec des animations autour de la maison-exposition « Agir au quotidien chez soi ». Plus de 300 élèves y ont participé : lycéens, mais aussi élèves des collèges et écoles élémentaires partenaires de l'évènement.

905 personnes ont participé l'édition 2018.

▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Nouveau marché de collecte en avril 2018

Le marché public de collecte des déchets ménagers et assimilés conclu avec la société SEPUR est arrivé à échéance le 4 avril 2018.

Dans la logique d'amélioration de la qualité du service, les grands principes suivants ont été intégrés au nouveau contrat attribué à la société SUEZ et mis en œuvre le 5 avril 2018 :

- Améliorer la qualité du service de collecte des déchets pour tous les utilisateurs en fiabilisant des conditions de réalisation de la prestation ;
- Respecter les engagements du Grenelle de l'environnement et la loi de Transition énergétique par l'utilisation de véhicules propres, la réduction de la production des déchets et l'augmentation du recyclage, etc. ;
- Préserver le cadre de vie des riverains en déployant un système performant de collecte des dépôts sauvages ;
- Innover par le déploiement des conteneurs enterrés ;
- Redéfinir, dès que cela sera possible, la collecte des encombrants pour préserver le flux pris en charge et, ainsi, utiliser les filières REP (responsabilité élargie aux producteurs) de manière à diminuer les coûts de traitement des déchets supportés par le Territoire.

Plan local de Prévention des déchets

La prévention des déchets initiée dès 2012 avec le lancement du compostage domestique a été formalisée en 2015 avec la signature d'une convention de soutien signée avec le Conseil régional d'Ile de France pour la mise en place du plan local de prévention des déchets de la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne.

Une harmonisation des actions entre les différents secteurs du nouveau territoire est en cours. Toutefois, plusieurs actions ont été poursuivies en 2018.

Compostage domestique

En 2018, 72 composteurs ont été vendus aux résidents du secteur Haut Val-de-Marne. Lors de la vente du composteur, l'acquéreur reçoit une petite formation pour le bon usage du matériel.

Sensibilisations par les ambassadeurs du tri

Dans le cadre de leur travail quotidien, les ambassadeurs sensibilisent les riverains sur la qualité du tri et la prévention des déchets (porte à porte et téléphone). Ils contrôlent également les prestations de collecte de l'entreprise.

▪ Ville de Bonneuil-sur-Marne

L'accès des déchèteries du secteur de l'ex Plaine centrale à tous les Bonneillois

Depuis 2018, les 3 déchèteries de l'ex Plaine centrale (déchèteries d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes), sont accessibles à tous les Bonneillois dans les mêmes conditions que les usagers actuels.

Modification des horaires des collectes sur les secteurs collectifs.

Le marché de collecte attribué à la société Véolia prévoyait notamment la modification des horaires de collecte dans les secteurs collectifs en passant du matin à l'après-midi pour permettre une présentation des bacs le même matin à partir du mois de juin 2017.

Après une phase d'expérimentation sur le second semestre 2017, il a été décidé de revenir aux collectes le matin pour tous les secteurs à partir du 1^{er} janvier 2018, sauf pour les encombrants qui étaient et qui resteront en collecte d'après-midi.

ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Grand Paris Sud Est Avenir collecte les déchets issus :

- des ménages,
- des services du Territoire et des services municipaux (déchets de voirie, entretien des espaces verts, nettoyage des marchés),
- des différents bâtiments administratifs, des établissements scolaires, des artisans, des commerçants, des PME-PMI, ... appelés communément les « déchets assimilables ».

Parmi tous ces déchets collectés, on distingue 2 grandes familles :

- Les déchets ménagers qui comprennent les emballages collectés dans le bac jaune et le bac vert donc recyclables, et les déchets résiduels qui sont acheminés sur l'unité de valorisation énergétique de Créteil.
- Les occasionnels c'est-à-dire les déchets verts, les papiers/cartons, les déchets métalliques, les déchets de bois, les pneumatiques usagés, les déchets de construction et de démolition non évolutifs (béton, carrelage...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets encombrants en mélange essentiellement composés de déchets non valorisables (c'est-à-dire ne comprenant pas des matériaux cités précédemment), les déchets ménagers spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages) et les déchets de textiles usagés.

I - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

Cette collecte concerne les déchets ménagers, les encombrants et les déchets végétaux.

a) Dispositif de pré-collecte et de collecte

▪ Secteur Plaine centrale

Pour faciliter le geste de tri, mais aussi, pour garantir la sécurité des agents collectant les déchets, le secteur Plaine centrale fournit gratuitement les contenants jaunes (emballages et journaux magazines), verts (verre) et grenats (déchets résiduels) nécessaires pour la collecte en porte-à-porte des usagers. Le parc de bacs est détenu par la société TEMACO assurant une prestation de location-maintenance-entretien. Le calcul de la dotation est établi sur la base d'un volume théorique de production de déchets et sur le nombre de personnes présentes au foyer. Les volumes en place sont répartis comme suit :

Bacs (en volume installé)	2017 (en m ³)	2018 (en m ³)
Résiduels	9 271	9 439
Collecte sélective	6 670	6 840
<i>dont emballages/papiers-journaux-magazines</i>	4 876	5 029
<i>dont verre</i>	1 794	1 811
Total global	15 941	16 279

Pour l'année 2018, près de **16 279 m³** sont mis à disposition sur le secteur Plaine centrale pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

Seule la collecte des déchets végétaux est organisée en sacs. Chaque année, une dotation en sacs plastiques (et papiers uniquement pour quelques maisons sur Alfortville qui possèdent un jardin ne donnant pas directement sur la voie publique) est réalisée en porte-à-porte. Lors de la collecte, les sacs en plastique, une fois vidés, sont remis dans le jardin des particuliers.

- Secteur Haut Val-de-Marne

Sur ce secteur, la livraison et la maintenance des bacs sont assurées en régie. Les interventions sont réalisées aussi bien sur appel des riverains que sur diagnostic des agents, directement sur place.

Bacs et caissettes (en volume installé)	2017 (en m ³)	2018 (en m ³)
Résiduels	7 160	7 752
Collecte sélective	4 139	4 491
<i>dont emballages/papiers-journaux-magazines</i>	3 393	3 674
<i>dont verre</i>	746	817
Déchets végétaux	2 002	2 199
Total global	13 301	14 442

Pour l'année 2018, près de **14 442 m³** sont installés sur le secteur du Haut Val-de-Marne pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

- Ville de Bonneuil-sur-Marne

La ville de Bonneuil a été intégrée au contrat de fourniture de bacs détenu par TEMACO en fin d'année 2016. GPSEA continue de renforcer la conteneurisation sur la ville dont le programme a été enclenché depuis :

Bacs (en volume installé)	2017 (en m ³)	2018 (en m ³)
Résiduels	102	111
Collecte sélective	43	72
<i>dont emballages/papiers-journaux-magazines</i>	33	51
<i>dont verre</i>	10	21
Déchets végétaux	4	7
Total global	149	190

Pour l'année 2018, près de 190 m³ sont installés sur le secteur de Bonneuil-sur-Marne pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

b) Caractéristiques techniques de la collecte en porte-à-porte

▪ Secteur Plaine centrale

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% pop. desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire SUEZ	C2 à C3	Bacs à couvercle grenat	91,3%
		C2	Conteneurs enterrés à opercule grenat	8,7%
Verre	Prestataire SUEZ	C0,5	Bacs à couvercle vert	91,3%
		collecte mensuelle	Conteneurs enterrés à opercule vert	8,7%
Autres emballages hors verre + journaux-magazines	Prestataire SUEZ	C1 à C2	Bacs à couvercle jaune	91,3%
		C1	Conteneurs enterrés à opercule jaune	8,7%
Déchets des zones d'activités	Prestataire SUEZ	C2	Bacs à couvercles grenat et jaune	zones d'activités
Déchets de jardin	Prestataire SUEZ	C1 mi-mars à mi-déc.	En sacs et fagots	51% (habitat pavillonnaire)
Encombrants	Prestataire SUEZ	collecte mensuelle ou à la demande	En tas sur la voie publique	100%

C_x = x collectes hebdomadaires

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h00. Avec 26 véhicules de ramassage (poids lourds, hors utilitaires et VL), la société SUEZ a parcouru 256 547 km en 2018 contre 261 009 km en 2017.

▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire Sepur (jusqu'au 4 avril 2018)	C1	Bac gris à couvercle bordeaux	48%
		C2		13%
	Prestataire SUEZ (depuis le 5 avril 2018)	C3		32%
		C5		7%
Emballages	Prestataire Sepur (jusqu'au 4 avril 2018)	C1	Bac gris à couvercle jaune	100%
	Prestataire SUEZ (depuis le 5 avril 2018)			
Verre	Prestataire Sepur (jusqu'au 4 avril 2018)	C0.5	Caissette et bac gris à couvercle vert	100%
	Prestataire SUEZ (depuis le 5 avril 2018)			
Déchets verts	Prestataire Sepur (jusqu'au 4 avril 2018)	C1 de mi-mars à mi-décembre	Sacs et bacs gris à couvercle beige	61%
		C0,5 de mi-décembre à mi-mars		
	Prestataire SUEZ (depuis le 5 avril 2018)	Collecte à partir de 14 heures		
Encombrants	Prestataire Sepur (jusqu'au 4 avril 2018)	M1	/	93%
	Prestataire SUEZ (depuis le 5 avril 2018)	M2	/	7%

C_x = x collectes hebdomadaires

M_y = y collectes mensuelles

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h00. A compter du 5 avril 2018, la société SUEZ collecte l'ensemble des déchets ménagers et assimilés avec des véhicules de type poids lourds dont le gabarit est adapté aux secteurs et aux flux collectés.

Pour ce qui est du verre, initialement collecté en bennes bi compartimentées (un véhicule avec deux compartiments distincts : verre et emballages), il est maintenant collecté avec des bennes mono-flux gravitaires. Ceci a permis d'augmenter la quantité collectée tout en améliorant la qualité grâce à la suppression du risque de mélange de flux lors de la collecte.

- Ville de Bonneuil-sur-Marne

Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Secteur	Contenant
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire VEOLIA OTUS	C3 le matin	Collectif	Bac à couvercle grenat
		C2 le matin	Pavillonnaire	
Emballages / Papiers et Journaux magazines	Prestataire VEOLIA OTUS	C1 le matin	Collectif	Bac à couvercle jaune
		C1 le matin	Pavillonnaire	
Verre	Prestataire VEOLIA OTUS	C0,5 le matin	Collectif	Bac à couvercle vert
			Pavillonnaire	
Déchets verts	Prestataire VEOLIA OTUS	C1 le matin De mi-mars à m-décembre + Collecte des sapins le 2 ^{ème} mercredi de janvier	Pavillonnaire	Bac à couvercle vert + fagots
Encombrants	Prestataire VEOLIA OTUS	M1 L'après-midi	Collectif Pavillonnaire	En tas sur la voie publique

$C_x = x$ collectes hebdomadaires

$M_y = y$ collectes mensuelles

II - LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

- Secteur Plaine centrale

Depuis 2013, des conteneurs enterrés pour les emballages, le verre et les déchets résiduels ont été installés progressivement dans plusieurs quartiers d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes. En 2018, 5 opérations ont été réalisées avec l'ajout de 66 bornes portant à 348 le nombre de bornes installées (146 pour les DMR, 131 pour les emballages et papier, et 71 pour le verre).

- Secteur Haut Val-de-Marne

Depuis 2015, 9 conteneurs enterrés pour le verre sont implantés sur la commune de Sucy-en-Brie, complétant ainsi le parc en place : 34 pour le verre (dont 9 conteneurs enterrés et 25 conteneurs aériens) et 13 pour le papier (conteneurs aériens uniquement). Les bornes sont collectées 2 fois par mois pour le verre et une fois par mois pour le papier.

Un service de collecte par apport volontaire pour les déchets ménagers spéciaux (pots de peinture, solvants, batteries, radiographies, huiles, etc.) est maintenu dans les 5 villes qui ne disposent pas de déchèterie (Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé, Noisieu et Ormesson-sur-Marne). Ce service est offert entre 1 à 3 fois par mois selon les villes.

- Ville de Bonneuil-sur-Marne

Sur la ville, seuls les déchets ménagers spéciaux sont collectés en apport volontaire via un véhicule (le service Planète de Véolia) 2 fois par mois sur les parkings de la cité Fabien, Saint-Exupéry et la place des Libertés.

III - LE RESEAU DES DECHETERIES

■ Secteur Plaine centrale

Sous réserve des conditions d'accès (hauteur des véhicules limité à 1,90 m et nombre de passage limité à 3 fois 3 m³ par semaine), les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans l'un des trois sites territoriaux (**Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes**). En revanche, les autres usagers (artisans, commerçants, établissements publics) doivent s'acquitter d'une redevance et respecter les limitations de dépôts prescrits par le règlement d'utilisation des déchèteries du 29 novembre 2005.

L'exploitation des sites est confiée à la société Suez pour l'accueil du public et la gestion des déchets (tri et évacuation). Certains types de déchets sont pris en charge directement par des éco-organismes tels les D3E, les tubes et lampes, les piles, les pneus sans jantes et non souillés, les déchets d'ameublement (DEA) sur la déchèterie d'Alfortville et une partie des déchets toxiques (DDM) sur les 3 sites.

Flux de déchets acceptés	Filière de valorisation /élimination	2017	2018	Evolution 2017/2018	Ratios 2018 (1)	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2009 (ADEME)
Total déchets déposés en déchèteries		4 556 t¹	4 243 t	-7%	26 kg/hab	68 kg/hab	181 kg/hab
<i>Déchets végétaux</i>	Valorisation organique	220 t	224 t	2%	1,4 kg/hab	10,0 kg/hab	55,0 kg/hab
<i>Gravats</i>	Enfouissement	1 576 t	1 473 t	-7%	9,2 kg/hab	20,1 kg/hab	51,3 kg/hab
<i>Bois</i>	Valorisation énergétique	625 t	559 t	-11%	3,5 kg/hab	3,2 kg/hab	25,7 kg/hab
<i>Ferrailles</i>	Valorisation matière	136 t	161 t	19%	1,0 kg/hab	1,5 kg/hab	
<i>Cartons</i>	Valorisation matière	71 t	77 t	9%	0,5 kg/hab	0,5 kg/hab	
<i>DEA</i>	Valorisation matière	15 t ¹	43 t	197%	0,3 kg/hab	0,8 kg/hab	--
<i>DEEE</i>	Traitements spécifiques	72 t ¹	85 t	18%	0,5 kg/hab	1,2 kg/hab	3,7 kg/hab
<i>Non valorisables et déclassés (DIB)</i>	Enfouissement	1 748 t	1 527 t	-13%	9,5 kg/hab	29,7 kg/hab	44,0 kg/hab
<i>Déchets toxiques (DDM)</i>	Traitements spécifiques	64 t	65 t	2%	0,4 kg/hab	0,5 kg/hab	1,8 kg/hab
<i>Huile moteur</i>	Traitements spécifiques	6,6 t	10,9 t	66%	--	--	--
<i>Piles</i>	Traitements spécifiques	0,61 t	1,28 t	110%	--	--	--
<i>Tubes-Lampes</i>	Traitements spécifiques	0,43 t	0,49 t	14%	--	--	--
<i>DASRI</i>	Valorisation énergie	0,08 t	0,00 t	--	--	--	--
<i>Pneumatiques</i>	Traitements spécifiques	22 t	15 t	-29%	--	--	--

(1) Population légale municipale Insee 2016 Plaine centrale : 159 981 hab.

¹ *N.B méthodologique* les D3E et DEA collectés avec les collectes encombrants en pré-tri dans les collectifs et en collecte sur appel (CSI) sont déposés dans les filières d'évacuations des déchèteries. Ces quantités ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-avant pour ne faire apparaître que les dépôts effectués par les particuliers dans les déchèteries (quantités intégrées dans le tonnage encombrants en porte-à-porte). En conséquence, des écarts sur les tonnages des DEA et DEEE sont constatés entre le rapport 2017 et celui de 2018.

L'évolution de la fréquentation de ces déchèteries est la suivante :

Déchèterie	Nombre d'usagers en 2017	Nombre d'usagers en 2018	Evolution 2017/2018
Alfortville	8 728	9 115	4%
Créteil	12 543	11 977	-5%
Limeil-Brévannes	9 467	9 062	-4%
Total	30 738	30 154	-2%

La diminution des tonnages constatée en 2017 se confirme en 2018. Après une diminution de 41% entre 2016 et 2017, est enregistrée une baisse de 7% entre 2017 et 2018. A cela s'ajoute une augmentation de la valorisation des déchets depuis 2016. Cette double tendance dorénavant encrée, traduit des choix pris en 2016 consistant à modifier le mode de gestion des sites (contrat d'exploitation) et la mise en place systématique des nouvelles filières de reprise (éco-organisme) dès qu'elles existent (ex. pour les meubles avec ECO-MOBILIER et les déchets toxiques avec ECO DDS).

▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Les deux déchèteries existantes implantées à Sucy-en-Brie et à La Queue-en-Brie sont gérées intégralement en régie, y compris l'évacuation des bennes. Seuls les ménages ont accès aux deux sites et les apports gratuits sont **limités à 10 dépôts par mois**.

Avec le nouveau système de contrôle d'accès mis en place en octobre 2015, les entrées sont limitées pour éviter les utilisations non conformes des sites (interdictions aux véhicules > 2 mètres, d'une longueur > 6 mètres, d'un PTAC > 3,5 tonnes et aux remorques de plus de 750 kg).

FLUX	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution % 2018 / 2017	Ratios (1)	Données Ile-de-France 2016 (ORDIF**)	Données France 2009 (ADEME)
Total déchèteries	8 462 t²	8 497 t	0,42 %	79 kg/hab	67 kg/hab	181 kg/hab
<i>dont végétaux</i>	682 t	724 t	6,19%	6,7 kg/hab	10 kg/hab	55 kg/hab
<i>dont gravats</i>	2 999 t	2 876 t	-4,11%	26,7 kg/hab	20,1 kg/hab	51,3 kg/hab
<i>dont bois</i>	372 t	224 t	-39,97%	2,1 kg/hab	3,2 kg/hab	
<i>dont ferrailles</i>	131 t	82 t	-37,29%	0,77 kg/hab	1,5 kg/hab	25,7 kg/hab
<i>dont cartons</i>	16 t	14 t	-13,13%	0,13 kg/hab	0,5 kg/hab	
<i>dont mobilier filière éco-organisme</i>	199 t	407 t	104,47%	3,8 kg/hab	0,8 kg/hab	
<i>dont DEEE</i>	210 t	297 t	41 %	2,8 kg/hab	1,2 kg/hab	
<i>dont encombrants hors filière éco-organisme</i>	3 728 t	3 732 t	0,10%	34,7 kg/hab	29,7 kg/hab	3,7 kg/hab
<i>dont déchets ménagers spéciaux</i>	123 t	141 t	14,74%	1,3 kg/hab	0,5 kg/hab	1,8 kg/hab
<i>Dont DDM hors éco organisme</i>	33 t	30 t	-9,75%	0,28 kg/hab		
<i>Dont DDM filière éco-organisme</i>	68,5 t	83 t	21,29%	0,77 kg/hab		
<i>dont prestation exceptionnelles (gaz, pneu, amiante...)</i>	6 t	12 t	107,29%	0,1 kg/hab		
<i>dont huile de vidange</i>	14 t	14 t	3,25%	0,1 kg/hab		
<i>Dont huile végétale</i>	1,3t	1,2 t	-10,45%	0,01 kg/hab		

(1) : population légale 2018 Haut Val-de-Marne : 107 568 hab.

² Il convient de souligner qu'une erreur sur la somme des tonnages s'est glissée sur le rapport 2017. Au lieu de lire 8 446 tonnes, il fallait lire 8 462 tonnes.

L'évolution de la fréquentation de ces déchèteries est la suivante :

Déchèterie	Nombre d'utilisateurs 2015	Nombre d'utilisateurs 2016	Nombre d'utilisateurs 2017	Nombre d'utilisateurs 2018	Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
Sucy-en-Brie	23 590	24 854	24 486	22 498	- 2%	-8%
La Queue-en-Brie	20 699	23 760	26 992	25 121	+ 14%	-7%
Total	44 289	48 614	51 478	47 169	+ 6%	-8%

Depuis quatre ans des mesures ont été prises pour limiter les fraudes et les mauvaises utilisations des sites. Ainsi en 2015, un nouveau contrôle d'accès en déchèterie par carte a été mis en place avec limitation du nombre de passage par mois (10) et des conditions de gabarit de véhicules à respecter pour justifier d'un dépôt de particulier. Ce nouveau règlement a entraîné une diminution de 10 % des dépôts.

Toutefois, entre 2016 et 2017, et malgré des contrôles réguliers, une hausse de fréquentation de 5 à 10% par an a été enregistrée. Constat a été fait d'une fraude de certains utilisateurs présentant des cartes de particuliers pour des usages professionnels. Des mesures de contrôle plus restrictives ont été mises en place avec retrait de certaines cartes pour les fraudeurs repérés, ce qui a entraîné une nouvelle baisse de la fréquentation (-8 %) en 2018.

IV - TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE

■ Secteur Plaine centrale

Secteur Plaine centrale Alfortville - Créteil - Limeil- Brévannes	2017 ³	2018	Evolution 2017/2018	Ratios 2018 ⁽²⁾	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
Total collecte en porte à porte	53 669 t	53 584 t	-0,2%	367 kg/hab	388 kg/hab	374 kg/hab
Ordures ménagères résiduelles	38 960 t	38 909 t	-0,1%	266 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
Recyclables secs y compris les refus	9 069 t	9 025 t	-0,5%	62 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
<i>dont emballages/papiers</i>	<i>6 121 t</i>	<i>6 049 t</i>	<i>-1,2%</i>	<i>41 kg/hab</i>	<i>35 kg/hab</i>	<i>47 kg/hab</i>
<i>dont cartons ZAC</i>	<i>895 t</i>	<i>931 t</i>	<i>4,0%</i>	<i>6 kg/hab</i>	--	--
<i>dont verre</i>	<i>2 052 t</i>	<i>2 044 t</i>	<i>-0,4%</i>	<i>14 kg/hab</i>	<i>20 kg/hab</i>	<i>30 kg/hab</i>
Déchets végétaux	1 960 t	1 884 t	-3,9%	13 kg/hab	20 kg/hab	19 kg/hab
Encombrants (dont pré-tri + CSI)	3 680 t	3 767 t	2,4%	26 kg/hab	26 kg/hab	17 kg/hab
Tas sauvages	964 t	1 155 t	19,8%	7 kg/hab	--	--
Déchèteries	4 556 t	4 243 t	-6,9%	27 kg/hab	68 kg/hab	182 kg/hab
Apport volontaire *	2 547 t	3 445 t	35,3%	249 kg/hab	342 kg/hab	--
Ordures ménagères résiduelles	2 138 t	2 884 t	34,9%	208 kg/hab	287 kg/hab	--
Emballages/papiers	326 t	454 t	39,4%	33 kg/hab	35 kg/hab	--
Verre	83 t	108 t	29,5%	8 kg/hab	20 kg/hab	--
Services municipaux et territoriaux(1)	8 594 t	9 488 t	10,4%	59 kg/hab	--	--
Déchets des services municipaux	3 266 t	3 495 t	7,0%	22 kg/hab	--	--
Déchets des services GPSEA	5 328 t	5 994 t	12,5%	37 kg/hab	--	--
TOTAL	70 330 t	71 915 t	2,3%	450 kg/hab	--	--

(1) Déchets générés par l'activité des services communaux et territoriaux (espaces verts, voirie, bâtiments, propreté, etc.)

(2) Population légale municipale Insee 2016 Plaine centrale : 159 981 hab.

* Estimatif pop. desservie (ratio 2,5 pers./lgt) : en porte à porte = 146 136 hab - en apport volontaire = 13 845 hab.

En 2018, le poids total des déchets pris en charge sur le secteur Plaine centrale s'élève à 71 915 tonnes (contre 70 330 t en 2017) et se répartit comme suit :

- **53 584 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte ;**
- **3 445 tonnes de déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés) ;**
- **1 155 tonnes de tas sauvages collectés ;**
- **4 243 tonnes déposées en déchèteries ;**
- **9 488 tonnes produites par les services municipaux et territoriaux.**

Le tonnage global 2018 est en hausse de 2,3 % par rapport à 2017, en raison principalement des nouveaux programmes immobiliers (nouveaux habitants) au droit desquels des

³ *N.B méthodologique* les D3E et DEA collectés avec les collectes encombrants en pré-tri dans les collectifs et en collecte sur appel (CSI) sont déposés dans les filières d'évacuations des déchèteries. Ces quantités ne sont donc pas comptabilisées dans le tableau ci-avant pour ne faire apparaître que les dépôts effectués par les particuliers dans les déchèteries (quantités intégrées dans le tonnage encombrants en porte-à-porte). En conséquence, des écarts sur les tonnages encombrants et déchèteries sont constatés entre le rapport 2017 et celui de 2018.

conteneurs enterrés ont été implantés. En conséquence, le tonnage en apport volontaire augmente de manière significative (+35,3%) et baisse légèrement en porte-à-porte (-0,2%).

Le tableau suivant présente les déchets ménagers résiduels collectés en porte-à-porte et en apport volontaire afin de déterminer l'évolution des tonnages et les ratios tout mode de collecte confondu.

Secteur Plaine centrale	2017	2018	Evolution 2017/2018	Ratios 2018(1)	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
Déchets ménagers résiduels collectés en PAP et PAV	41 099 t	41 792 t	1,7%	261 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
Recyclables secs collectés en PAP et PAV	9 478 t	9 586 t	1,1%	60 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab

(1) Population légale municipale Insee 2016 Plaine centrale : 159 981 hab.

Ainsi, il est également constaté pour les deux modes de collectes confondus (porte-à-porte et apport volontaire) :

- une augmentation de 1,7% de la production de déchets résiduels avec un ratio par habitant de 261 kg/hab. en 2018 contre 253,8 kg/hab. en 2017. Comme en 2017, la production reste inférieure au ratio régional (287 kg/hab en 2016, source : ORDIF).
- une augmentation de 1,1% des recyclables collectés (emballages, journaux, cartons et verre) en raison de la mise en place depuis octobre 2016 de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique et en acier/aluminium et de l'effet d'entraînement sur les autres matières recyclables déjà triés avant extension. Ce résultat de collecte donne un ratio de 60 kg/hab., toujours au-dessus des ratios constatés en Ile-de-France (55 kg/hab. en 2016, source : ORDIF) ;
- une diminution des quantités de déchets verts collectés en sacs et fagots (-3,9 %) ;
- une augmentation de 2,4% des encombrants. Le poids moyen par habitant de 26 kg/hab. est identique au ratio en Île-de-France de 26 kg/hab. (source : ORDIF).

Il convient de noter, par ailleurs, que le flux de dépôts sauvages ramassé quotidiennement par le prestataire privé sur le secteur augmente de 19,8 %. Ceci traduit une modification d'organisation entre les services territoriaux, propreté urbaine et environnement. Comme en 2017, la diminution des tonnages en déchèteries n'entraîne pas de report significatif sur les dépôts sauvages.

Evolution de tonnages collectés sur 10 ans

En 2018, l'équivalent de 321,1 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte à porte sur le secteur contre 330,4 kg/hab. en 2009, soit une diminution de 9,3 kg/hab. Au cours de la même période, la part de recyclables secs collectés sélectivement a, quant à elle, progressée de 6,7%.

D'une manière générale, la diminution de la production des déchets collectés en porte-à-porte sur la dernière décennie peut s'expliquer par :

- le détournement de flux autrefois collectés dans les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte vers les déchèteries ;
- les efforts en matière de prévention (compostage, etc.) ;
- l'extension des consignes de tri à tous les emballages et la modernisation du centre de tri implantés à Limeil-Brévannes avec un meilleur process induisant un taux de captage plus performant et une diminution des refus ;
- la variation conjoncturelle liée à l'activité économique impactant directement la consommation des ménages et donc la production des déchets ménagers et assimilés.

L'activité des déchèteries a été marquée de son côté par de grandes fluctuations. En effet, entre 2004 et 2007, l'augmentation des tonnages est directement liée à l'ouverture des sites de Limeil-Brévannes (en 2003) et d'Alfortville (en 2006). Puis, au cours des périodes 2009-2010 et 2013, ce sont des problèmes importants d'exploitation avec intrusions illicites et

dépôts intempestifs en grandes quantités qui ont favorisés les augmentations et ce malgré les mesures prises (portiques, limiteurs de gabarit, etc.).

Loin de faire exception, les déchèteries de la collectivité, comme la plupart en France, connaissent des pillages réguliers de ferrailles et des utilisations non conformes. Grâce aux efforts déployés en matière d'organisation, les tonnages sont revenus, depuis l'année 2014, à un niveau de plus en plus bas.

Globalement, sur les dix dernières années (2009/2018), la production de déchets sur le secteur a diminué de 9,4 % alors que la population totale a progressé de 4,3 %.

■ Secteur Haut Val-de-Marne

FLUX	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution % 2018 / 2017	Ratios 2018 ⁽¹⁾	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
Total porte à porte	42 513 t	42 734 t	+0,57%	397 kg/hab	388 kg/hab	374 kg/hab
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	26 608 t	26 707 t	+0,37%	248 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
Recyclables secs dont refus	6 746 t	6 848 t	+1,9%	64 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
<i>dont emballages triés entrants</i>	4 649 t	4 766 t	+3,01%	45 kg/hab	35 kg/hab	
<i>dont verre</i>	2 097 t	2 082 t	-0,76%	19 kg/hab	20 kg/hab	30 kg/hab
<i>Végétaux</i>	6 048 t	5 879 t	-2,8%	55 kg/hab	20 kg/hab	19 kg/hab
<i>Encombrants</i>	3 110 t	3 301 t	+6,1%	31 kg/hab	26 kg/hab	17 kg/hab
Tas sauvages	65 t	249 t	+283%	2 kg/hab		
Déchèteries	8 462 t	8 497 t	+0,4%	79 kg/hab	68 kg/hab	182 kg/hab
Apport volontaire	287 t	254 t	-11,2%	2 kg/hab		
<i>Verre</i>	221 t	213 t	-3,6 %	2 kg/hab		
<i>Papier/journaux</i>	56 t	41 t	-27 %	0,4 kg/hab		
<i>DMS</i>	10 t	non déterminé	-	-		
Total services municipaux ⁽²⁾	4 024 t	3 620 t	-10 %	34 kg/hab		
Total	55 351 t	55 354 t	+0,01%	516 kg/hab		

(1) Population légale 2018 Haut Val de Marne : 107 568 hab.

(2) Déchets collectés par les services territoriaux dans les centres techniques municipaux. Déchets issus de l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, collectes des dépôts sauvages, etc.

En 2018, le tonnage des déchets pris en charge sur le secteur Haut Val-de-Marne s'élève à 55 354 tonnes (contre 55 351 tonnes en 2017) répartis comme suit :

- **42 734 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte,**
- **254 tonnes en apport volontaire ;**
- **249 tonnes de tas sauvages collectées ;**
- **8 497 tonnes déposées en déchèteries ;**
- **3 620 tonnes produites par les services municipaux.**

Le tonnage global augmente très légèrement (hausse de +0,01%) par rapport à 2017.

Les tonnages de tas sauvages augmentent fortement (+184 tonnes, soit +283%), ainsi que, dans une moindre mesure, les tonnages de déchets apportés en déchèteries (+37 tonnes, soit +0,4%).

La progression des quantités d'emballages collectés ralentie, mais reste positive cette année aussi, à +2%. Sur les flux collectés en porte à porte, on constate :

- une augmentation de la production du flux des recyclables collectés (emballages, journaux, verre). Ce ratio de 63 kg/hab. de recyclables secs est toujours au-dessus des ratios constatés en Ile-de-France (55 kg/hab. en 2016, source : ORDIF) ;
- une baisse production de déchets verts, comme en 2017 (- 3%) ;
- une augmentation de la production de déchets résiduels (397,5 kg/hab. contre 248 kg/hab. en 2017).
- une augmentation de 6% des encombrants. Le poids moyen par habitant de 31 kg/hab. est supérieur au ratio pour l'Île-de-France qui est de 26 kg/hab. (source : ORDIF).

Evolution de tonnages collectés sur 10 ans

En 2018, l'équivalent de 397 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte à porte sur le secteur du Haut Val-de-Marne contre 417 kg/hab. en 2008, soit une diminution de 20,1 kg/hab. Au cours de la même période, la part de recyclables secs collectés sélectivement a, quant à elle, beaucoup progressé (+ 29 %).

D'une manière générale, la diminution de la production des déchets collectés en porte-à-porte sur la dernière décennie peut s'expliquer par :

- le détournement de flux autrefois collectés dans les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte vers les déchèteries ;
- les efforts en matière de prévention ;
- la variation conjoncturelle liée à l'activité économique impactant directement la consommation des ménages et donc la production des déchets ménagers et assimilés.

L'activité des déchèteries a été marquée de son côté par une constante augmentation des tonnages : + 2 662 tonnes soit + 45,6 % en 10 ans.

Une baisse notable est constatée en 2015 à la suite de la mise en place du contrôle d'accès par carte à code-barres, puis tendance légèrement à la hausse en 2016-2017 (+6,4%), mais ce sont surtout les dépôts qui sont de plus en plus conséquents : de 141 kg/visite en 2008 à 179 kg/visite en 2018.

Globalement, sur les dix dernières années (2008 / 2018), la production de déchets sur le secteur du Haut Val-de-Marne a augmenté de +0,4%.

Il convient de noter également, que la population totale du territoire a progressé sur la même période passant de 104 510 habitants en 2008 à 107 568 habitants en 2018 soit + 3 %.

■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

<u>Ville de Bonneuil sur Marne</u>	2017	2018	Evolution 2017/2018	Ratios 2018 kg/hab ⁽¹⁾	Données IDF 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
Total collecte en porte à porte	6 125 t	6 406 t	5%	367 kg/hab	388 kg/hab	374 kg/hab
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	4 694 t	4 975 t	6%	285 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
<i>Recyclables secs (dont les refus)</i>	583 t	584 t	0,1%	33 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
<i>dont emballages/papiers</i>	403,6 t	423,3 t	5%	24 kg/hab	35 kg/hab	47 kg/hab
<i>dont verre</i>	179,6 t	160,4 t	-11%	9 kg/hab	20 kg/hab	30 kg/hab
<i>Déchets végétaux</i>	250 t	286 t	14,6%	16 kg/hab	20 kg/hab	19 kg/hab
<i>Encombrants</i>	598 t	560 t	-6%	32 kg/hab	26 kg/hab	17 kg/hab
Tas sauvages	25,4 t	62,2 t	145,4%	4 kg/hab	--	--
Apport volontaire (DMS Camion Planète)	7,7 t	3,4 t	-57%	0,19 kg/hab	0,09 kg/hab	--
TOTAL	6 158 t	6 471 t	5,1%	371 kg/hab	--	--

(1) Population légale Insee 2018 ville de Bonneuil-sur-Marne : 17 452 hab.

En 2018, le poids total des déchets ménagers pris en charge sur la ville de Bonneuil-sur-Marne s'élève à 6 471 tonnes (6 158 tonnes en 2017) répartis comme suit :

- **6 406 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte ;**
- **62,2 tonnes de dépôts sauvages ;**
- **3,4 tonnes de déchets toxiques ménagers (DMS) en apport volontaire.**

Le tonnage global est en hausse de 5,1 % par rapport à 2017, principalement en raison d'une hausse des tonnages de déchets résiduels (+281 tonnes).

Sur les flux collectés en porte à porte, il en ressort :

- une stabilité de la production du flux des recyclables collectés (emballages, journaux, verre). Le ratio de 33 kg/hab. de recyclables secs est en-dessous des ratios constatés en Ile-de-France (55 kg/hab. en 2016, source : ORDIF) ;
- une augmentation des quantités de déchets verts collectés (+14,6%) ;
- une augmentation de la production de déchets résiduels (285 kg/hab. contre 272 kg/hab. en 2017). Comme en 2017, la production reste inférieure au ratio régional (287 kg/hab. en 2016, source : ORDIF) sur le territoire.
- une baisse des encombrants. Le poids moyen par habitant de 32 kg/hab. est supérieur au ratio pour l'Île-de-France qui est de 26 kg/hab. (source : ORDIF).

Evolution de tonnages collectés sur 5 ans

En 2018, l'équivalent de 318,5 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte à porte sur ce secteur contre 313,3 kg/hab. en 2014, soit une augmentation de 5,2 kg/hab. Globalement, sur les cinq dernières années (2014-2018), la production de déchets sur ce secteur a augmenté de 8,3%. A noter également, que la population totale de ce secteur a progressé sur la même période de 6,2 %.

ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

▪ Secteur Plaine centrale

Les principales installations de traitement utilisées sont les suivantes :

- ✓ un centre de tri des déchets : recyclables secs situé à Limeil-Brévannes ;
- ✓ un centre de transfert : verre d'emballage, encombrants, déchets végétaux localisé à Limeil-Brévannes ;
- ✓ des centres de traitement spécialisés, notamment pour les DMS et les DEEE respectivement situés à Etampes et à Sarcelles ;
- ✓ un centre d'enfouissement technique de classe 2 et 3 localisé à Soignolles-en-Brie ;
- ✓ une usine d'incinération : avec valorisation énergétique implantée à Créteil.

La valorisation matière ou le recyclage des déchets collectés en porte-à-porte

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement en porte-à-porte (bacs jaunes) sont triés et conditionnés sur le centre de tri de la société SUEZ implanté à Limeil-Brévannes.

Les déchets sont alors triés par matériaux : l'acier, l'aluminium, les papiers/ cartons et les flaconnages plastiques. Les journaux, magazines, papiers, ainsi qu'une partie des cartons dits DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) collectés dans le cadre du service public font l'objet de contrats de reprise particuliers.

Parmi les emballages collectés chez les ménages et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets indésirables, identifiés comme refus de tri (déchets organiques, des objets en plastique mais non recyclables, etc.). Ils sont incinérés sur le site de VALOMARNE à Créteil où l'énergie produite est valorisée soit en chaleur, soit en électricité.

Une fois triés par standard de matériaux, les déchets d'emballages ménagers sont vendus à des industriels du recyclage, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées. Les recettes de cette vente des matériaux issus de la collecte sélective réduisent d'autant le coût de la gestion des déchets pour la collectivité, et par conséquent, pour le citoyen.

Le centre de stockage des déchets ultimes

Les déchets ménagers et assimilés non-incinérables (déchets de grande taille) ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) sont évacués en centre de stockage des déchets ultimes de Soignolles-en-Brie (77) de Suez Île-de-France. Ce site fait l'objet d'un traitement des « lixiviats » ou « jus de décharge » en station d'épuration (Prêles-en-Brie) et d'une valorisation du biogaz produit (énergie et production électrique).

La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont traités par l'usine d'incinération Valo'Marne, implantée à Créteil. L'usine est exploitée par Novergie, filiale de Suez Environnement. GPSEA est représentée au sein du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) qui coordonne la gestion de l'usine.

Le SMITDUVM est composé, en 2018, de 3 Etablissements Publics Territoriaux : Grand Paris Sud Est Avenir hors le secteur Plateau Briard, Paris Est Marne&Bois (notamment les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne) et Grand Orly Seine Bièvre (commune de Villeneuve-Saint-Georges).

L'incinération des déchets permet de réduire le volume de déchets et de fournir de l'énergie sous forme d'électricité au réseau électrique mais également de la chaleur, grâce au raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil.

Le centre d'incinération est équipé d'outils de traitement aux dernières normes afin de nettoyer les fumées d'incinération avant rejet dans l'atmosphère.

Grâce à un traitement approprié des mâchefers (sous-produit de l'incinération), l'acier et l'aluminium sont récupérés et valorisés. La plus grande partie des 39 882 tonnes de produits sortis de Valo'Marne ont été utilisés à des fins routières pour les remblais (61 %), et 3 % ont été valorisés en tant que ferreux et non-ferreux en aciérie et sidérurgie. Le tonnage restant est lié à l'effet stock des phases de traitement du mâchefer.

Les éléments techniques et financiers relatifs à l'usine d'incinération de Créteil font l'objet d'un rapport de délégation de service public présenté chaque année à la commission consultative des services publics locaux ad hoc. Les résultats des mesures environnementales menées sur le site sont disponibles en continu sur :

<http://mesures-environnementales.sita.fr/view/site/creteil-94028>



Performances de tri des emballages et journaux-magazines expédiés vers les filières

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage (1)	2017	2018	Evolution 2017/2018	Performance 2018	Données (3) France 2016 Milieu urbain
Bouteilles, flacons, pots, barquettes et autres rigides	710 t	714 t	0,5%	4,46 kg/hab	5,80 kg/hab
Emballages en acier	192 t	153 t	-20,3%	0,96 kg/hab	2,10 kg/hab
Emballages en aluminium	35 t	43 t	23,8%	0,27 kg/hab	0,30 kg/hab
Papiers/cartons complexés (Briques)	62 t	114 t	84,1%	0,72 kg/hab	0,80 kg/hab
Papiers/cartons non complexés (cartons)	1 554 t	1 928 t	24,0%	12,05 kg/hab	12,10 kg/hab
Verre	2 315 t	1 971 t	-14,9%	12,32 kg/hab	34,20 kg/hab
Journaux Magazines	1 392 t	1 379 t	-0,9%	8,62 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de Magasin	881 t	654 t	-25,7%	4,09 kg/hab	--
<i>dont gros de Magasin issu de la CS</i>	666 t	514 t	-22,9%	3,21 kg/hab	--
<i>dont gros de Magasin issu des ZAC</i>	215 t	141 t	-34,6%	0,88 kg/hab	--
Housses plastiques (y compris films PE)	171 t	182 t	6,4%	1,14 kg/hab	0,80 kg/hab
Cartons dit DEIC ⁽²⁾	474 t	476 t	0,5%	2,98 kg/hab	--
Refus de tri	1 870 t	1 586 t	-15,2%	9,91 kg/hab	--
<i>dont refus de tri de la CS</i>	1 659 t	1 275 t	-23,1%	7,97 kg/hab	--
<i>dont refus de tri des cartons des ZAC</i>	212 t	311 t	47,0%	1,94 kg/hab	--
Total (hors refus de tri)	7 786 t	7 615 t	-2,2%	47,60 kg/hab	--
Total déchets	9 656 t	9 201 t	-4,7%	57,51 kg/hab	--
Stock non évacué en fin d'année (hors verre)	221 t	264 t	--	--	--
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) ⁽¹⁾	25,8%	20,2%	-21,4%	--	13,1%
Taux de refus des papiers cartons des ZAC ⁽¹⁾	23,5%	33,5%	42,6%	--	--

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés après extension consignes de tri

▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Les emballages collectés en porte-à-porte dans le bac jaune de la collecte sélective sont acheminés depuis janvier 2016 au centre de tri SUEZ de Limeil-Brévannes pour y être de nouveau triés par matériaux, puis acheminés selon les différentes filières chez des repreneurs.

Le tableau ci-dessous récapitule les types de traitements de chaque déchet et la valorisation associée.

Flux	Mode de collecte	Nature de traitement	Nature de valorisation
Ordures Ménagères	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incinération à Créteil Incinération Energie 	Valorisation énergétique
Déchets des marchés	Porte à porte		
Verre	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert au centre TAÏS Bonneuil-sur-Marne ▪ Recyclage par Saint Gobain 	Valorisation matière
	Apport volontaire		
Journaux & magazines seuls	Apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tri/transfert au centre SUEZ Limeil-Brévannes ▪ Recyclage par UPM 	Valorisation matière
Emballages ménagers	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tri au centre SUEZ Limeil-Brévannes ▪ Recyclage par divers repreneurs 	Valorisation matière
Refus de tri	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tri au centre SITA Limeil-Brévannes ▪ Incinération à VALOMARNE 	Valorisation énergétique
Ferrailles	Déchèterie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tri par TAÏS Bonneuil-sur-Marne ▪ Recyclage 	Valorisation matière
Déchets Végétaux	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compostage sur la plateforme TEVA La Queue-en-Brie 	Valorisation matière
	Déchèterie		
Encombrants	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tri par TAÏS Bonneuil-sur-Marne ▪ Recyclage et enfouissement 	Valorisation matière pour la fraction recyclable
	Déchèterie		
Gravats	Déchèterie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tri par TAÏS Bonneuil-sur-Marne ▪ Réemploi 	Valorisation matière
Déchets Ménagers Spéciaux	Apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tri, ▪ Recyclage et/ou incinération par Triadis 	Valorisation énergétique ou matière
	Déchèterie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tri, ▪ Recyclage et/ou incinération par Triadis + Eco-DDS 	Valorisation énergétique ou matière
DEEE	Déchèterie	Tri, recyclage et/ou incinération par Eco-Système puis EcoLogic à partir de juillet 2017	Valorisation énergétique ou matière
Huiles minérales	Déchèterie	Tri, recyclage et/ou incinération par RODOR	Valorisation énergétique ou matière
Huiles végétales	Déchèterie	Tri, recyclage et/ou incinération par Ecogras	Valorisation énergétique ou matière

Performances de tri des emballages et journaux-magazines expédiés

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage (1)	2017	2018	Evolution 2018 / 2017	Performance	Données (3) France 2016 Milieu urbain
Bouteilles et flacons plastiques	673 t	569 t	-15%	5,30 kg/hab	5,80 kg/hab
Emballages en acier	138 t	145 t	5 %	1,35 kg/hab	2,10 kg/hab
Emballages en aluminium	20 t	49 t	146 %	0,46 kg/hab	0,30 kg/hab
Papiers/cartons complexés (Briques)	64 t	78 t	21 %	0,72 kg/hab	0,80 kg/hab
Papiers/cartons non complexés (Cartons)	1 304 t	1 544 t	18 %	14,35 kg/hab	12,10 kg/hab
Verre	2 319 t	2 073 t	-11 %	19,25 kg/hab	34,20 kg/hab
Journaux magazines	1 068 t	767 t	-28 %	7,13 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de magasin (GM)	502 t	371 t	-26 %	3,44 kg/hab	--
Refus de tri	937 t	866 t	-8 %	8 kg/hab	--
Total déchets expédiés vers les filières (hors refus de tri)	6 088 t	5 596 t	-14 %	52,02 kg/hab	--
Total déchets collectés	7 025 t	6 462 t	-8 %	60,07 kg/hab	--

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés après extension consignes de tri

▪ Ville de Bonneuil-sur-Marne

Les emballages collectés en porte-à-porte dans le bac jaune de la collecte sélective sont acheminés au centre de tri de Suez à Limeil-Brévannes pour y être de nouveau triés par matériaux, puis acheminés selon les différentes filières chez des repreneurs.

Performances de tri des emballages et journaux-magazines collectés et expédiés

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage (1)	2017	2018	Evolution 2017/2018	Performance 2018	Données ⁽²⁾ France 2016 Milieu urbain
Bouteilles et flacons plastiques	40,6 t	86,2 t	112,4%	4,9 kg/hab	5,30 kg/hab
Emballages en acier	9,46 t	6,29 t	-0,3 kg/hab	0,36 kg/hab	13,40 kg/hab
Emballages en aluminium	0,95 t	0,00 t	--	--	
Papiers/cartons complexés (briques)	4,22 t	0,47 t	-89,0%	0,03 kg/hab	
Papiers/cartons non complexés (cartons)	239 t	165 t	-31,0%	9,5 kg/hab	
Verre	223 t	149 t	-33,3%	8,5 kg/hab	32,90 kg/hab
Journaux Magazines	0 t	70,9 t	--	4,1 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de Magasin	20,6 t	29,0 t	0,4 kg/hab	1,7 kg/hab	--
Refus de tri	77,7 t	79,7 t	2,6%	4,6 kg/hab	--
Total (hors refus de tri)	538 t	507 t	-5,8%	29,0 kg/hab	--
Total déchets	615 t	586 t	-4,7%	33,6 kg/hab	--
Stock non évacué en fin d'année (hors verre)	41 t	46 t	--	--	--
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) ⁽¹⁾	19,8%	18,2%	-7,9%	--	16,2%

(1) Données centre de tri

(2) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés sans extension consignes de tri

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ Secteur Plaine centrale

LES DÉPENSES DU SERVICE

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 22 468 564 €TTC (non compris les frais d'administration générale) incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit (extrait du compte administratif 2018) :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2018
Pré collecte et collecte au porte à porte	6 854 238 €
Tri et traitement des déchets	3 926 203 €
Incinération des déchets	1 222 166 €
Communication	26 631 €
Service Propreté Urbaine	4 573 849 €
Participation au SMITDUVM	5 537 904 €
Charges de personnel et frais assimilés	226 408 €
Animations scolaires	17 474 €
Divers (matériel, fournitures, entretien....)	83 691 €
TOTAL	22 468 564 €

TVA À TAUX RÉDUIT :

Une source importante d'économie

L'article 31 de la loi de finances de 1999 et l'article 279 du code général des impôts permettent aux collectivités s'engageant dans la valorisation des emballages, par le biais d'un contrat avec une société agréée par l'Etat, de bénéficier d'un taux de TVA réduit (10 au lieu de 20 % depuis la loi de finances rectificative pour 2013, applicable au 1er janvier 2014) sur toutes les prestations de collecte et traitement des déchets.

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 673 880 € TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2018
Etudes diagnostic conteneurs enterrés	3 030 €
Acquisition de composteurs dans le cadre du programme local de prévention des déchets	0 €
Achat de sacs de pré-collecte pour la collecte enterrée	4 743 €
Travaux d'implantation et fourniture de conteneurs enterrés à Alfortville	61 054 €
Travaux d'implantation et fourniture de conteneurs enterrés à Créteil	605 052 €
Travaux d'implantation et fourniture de conteneurs enterrés à Limeil-Brévannes	0 €
TOTAL	673 880 €

LES RECETTES DU SERVICE

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière.

Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux) mais aussi à des redevances pour service rendu (dépôt en déchèteries, enlèvements d'office).

La contribution à la TEOM en 2018 s'élève à 20 294 748 € contre 20 667 605 € pour 2017.

Recettes de fonctionnement (TTC)	2018
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	20 294 748 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	13 678 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	1 374 578 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	109 603 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-mobilier)	164 449 €
Soutien à la tonne recyclée (Fonds de recyclage petits aluminiums)	4 580 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco DDS)	2 183 €
Vente d'éco-composteurs	341 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	496 429 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	7 975 €
TOTAL	22 468 564 €

Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 134 959 €, réparti de la manière suivante :

Recettes d'investissement (TTC)	2018
Participation de la commune de Limeil-Brevannes pour l'implantation de conteneurs enterrés	80 110 €
Soutien de l'organisme OCAD3E à la collecte des déchets issus des équipements électriques et électroniques	4 148 €
TOTAL	84 257 €

Calcul de la TEOM

Chaque année, le Conseil de territoire vote le produit attendu de la TEOM en fonction des dépenses prévisionnelles du service d'élimination des déchets. Cette taxe est assise sur la même assiette que la taxe sur le foncier bâti.

Le recouvrement du produit voté est garanti par les services fiscaux, qui prélèvent en contrepartie sur le contribuable 8 % de frais de gestion et de risque d'impayés.

<u>Coût global du service de gestion des déchets urbains (Plaine centrale)</u>	
2017 Population de référence 160 788 hab. (Insee 2015) Dépenses de fonctionnement 22 232 533 € Recettes de fonctionnement hors TEOM 1 566 558 €	2018 Population de référence 159 981 hab. (Insee 2016) Dépenses de fonctionnement 22 468 564 € Recettes de fonctionnement hors TEOM 2 173 816 €

■ Secteur Haut Val-de-Marne

LES DÉPENSES DU SERVICE

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12 123 053 €TTC (non compris les frais d'administration générale) incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit (extrait du compte administratif 2018) :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2018
Pré collecte et collecte au porte à porte	6 122 729 €
Tri et traitement des déchets	371 408 €
Incinération des déchets	947 289 €
Communication	17 906 €
Participation au SMITDUVM	3 723 575 €
Charges de personnel et frais assimilés	859 598 €
Divers (matériel, fournitures, entretien des véhicules, etc.)	80 548 €
TOTAL	12 123 053 €

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 243 263 €TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2018
Achat de bacs de pré-collecte	240 951 €
Rénovation du système d'alarme dans la déchèterie de La Queue-en-Brie	2 312 €
TOTAL	243 263 €

LES RECETTES DU SERVICE

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière.

Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux).

La contribution à la TEOM en 2018 s'élève à 12 713 011 € contre 12 907 338 € pour 2017.

Recettes de fonctionnement (TTC)	2018
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	12 713 011 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	9 197 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	902 627 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	73 695 €
Soutien à la tonne recyclée (EcoMobilier)	110 572 €
Soutien à la tonne recyclée (EcoDDS)	1 468 €
Vente de matériaux recyclés (repreneurs)	262 853 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	2 785 €
Pénalités prestataires	706 000 €
TOTAL	14 782 208 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'année 2018 s'élèvent à 2 789 € et correspondent au soutien de L'organisme OCAD3E à la collecte des déchets issus des équipements électriques et électroniques.

Nota bene : les données relatives au coût du service sont extraites du compte administratif (CA) 2018 et correspondent aux dépenses et recettes effectivement réalisées sur l'année.

<u>Coût global du service de gestion des déchets urbains (Haut Val-de-Marne)</u>	
2017	2018
Population de référence	Population de référence
107 289 hab. (Insee 2015)	107 568 hab. (Insee 2016)
Dépenses de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
11 620 839 €	12 123 053 €
Recettes de fonctionnement hors TEOM	Recettes de fonctionnement hors TEOM
1 345 236 €	2 069 197 €

■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

LES DÉPENSES DU SERVICE

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 776 133 € TTC (non compris les frais d'administration générale) incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit (extrait du compte administratif 2018) :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2018
Pré collecte et collecte au porte à porte	1 009 878 €
Tri et traitement des déchets	18 697 €
Incinération des déchets	122 453 €
Communication	2 905 €
Participation au SMITDUVM	604 119 €
Charges de personnel et frais assimilés	18 082 €
TOTAL	1 776 133 €

LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière. Les autres recettes sont liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux).

La contribution à la TEOM en 2017 s'élève à 1 706 975 € contre 1 695 660 € pour 2017.

Recettes de fonctionnement (TTC)	2018
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 706 975 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	146 444 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	11 956 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco DDS)	238 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	35 588 €
TOTAL	1 901 202 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'année 2018 s'élèvent à 452 € et correspondent au soutien de L'organisme OCAD3E à la collecte des déchets issus des équipements électriques et électroniques.

Nota bene : les données relatives au coût du service sont extraites du compte administratif (CA) 2018 et correspondent aux dépenses et recettes effectivement réalisées sur l'année.

Coût global du service de gestion des déchets urbains (Bonneuil-sur-Marne)	
2017	2018
Population de référence 16 903 hab. (Insee 2015)	Population de référence 17 452 hab. (Insee 2016)
Dépenses de fonctionnement 1 675 940 €	Dépenses de fonctionnement 1 776 133 €
Recettes de fonctionnement hors TEOM 110 545 €	Recettes de fonctionnement hors TEOM 194 227 €

LES PERSPECTIVES

▪ Secteur Plaine centrale

Conteneurs enterrés

En 2019, le programme d'implantation de conteneurs enterrés se poursuit et permettra le déploiement de ce dispositif notamment au droit des quartiers ci-dessous :

- Chantereine à Alfortville ;
- Gizeh à Créteil ;
- Ile-de-France pour le patrimoine du bailleur France Habitation à Limeil-Brévannes.

Mise en place de benne Eco-Mobilier sur la déchèterie de Limeil-Brévannes

GPSEA a contractualisé avec Eco-Mobilier, éco-organisme agréé pour la gestion opérationnelle des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et ce en vue d'améliorer le tri et la valorisation des DEA. Le mobilier domestique se définit comme l'ensemble des meubles en fin de vie et des pièces dont ils sont constitués. Ce qui représente chaque année en France, 1,3 million de tonnes de déchets dont plus de la moitié sont déposés dans les déchèteries. Ces bennes ont donc pour objectif d'atteindre 80% de valorisation, dont 45% par recyclage ou réutilisation des DEA. L'intérêt social et environnemental est évident : en moyenne, une famille de 4 personnes jette près de 80 kg de mobiliers par an.

Après étude des différentes déchèteries et des potentialités d'accueil de celles-ci, Eco-Mobilier a prévu de poursuivre la mise en place de benne pour les DEA sur la déchèterie de Limeil-Brévannes début 2019.

▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Extension des consignes de tri

Eco-Emballages (devenu CITEO) a mené des expérimentations depuis 2011, consistant à tester des consignes de tri élargies pour les déchets d'emballages ménagers en plastique. Cette expérimentation a permis d'étudier l'opportunité d'une extension à l'échelle nationale et de fixer les conditions associées. Elle a également conduit à la définition d'un nouveau projet qui a été intégré au plan de relance pour le recyclage en 2015. Le secteur Plaine Centrale a ainsi pu entrer dans cette expérimentation dès 2016, avec un retour d'expérience favorable.

CITEO, dans le cadre de son nouvel agrément pour la période 2017-2022, lancera un nouvel appel à projet courant 2018, pour une mise en œuvre opérationnelle de l'extension des consignes de tri début 2019. Dans une logique d'harmonisation territoriale et d'amélioration des performances de tri, le secteur Haut Val-de-Marne s'est inscrit dans cet appel à projet. L'extension des consignes de tri est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2019.

■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

Extension des consignes de tri

Eco-Emballages (devenu CITEO) a mené des expérimentations depuis 2011, consistant à tester des consignes de tri élargies pour les déchets d’emballages ménagers en plastique. Cette expérimentation a permis d’étudier l’opportunité d’une extension à l’échelle nationale et de fixer les conditions associées. Elle a également conduit à la définition d’un nouveau projet qui a été intégré au plan de relance pour le recyclage en 2015. Le secteur Plaine Centrale a ainsi pu entrer dans cette expérimentation dès 2016, avec un retour d’expérience favorable.

CITEO, dans le cadre de son nouvel agrément pour la période 2017-2022, lancera un nouvel appel à projet courant 2018, pour une mise en œuvre opérationnelle de l’extension des consignes de tri début 2019. Dans une logique d’harmonisation territoriale et d’amélioration des performances de tri, le territoire de Bonneuil-sur-Marne s’est inscrit dans cet appel à projet. L’extension des consignes de tri est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2019.

■ GPSEA

Afin de mener une politique publique visant à améliorer le cadre de vie des administrés, à favoriser la collecte sélective et à maîtriser les coûts de collecte, les élus de GPSEA envisagent de poursuivre le déploiement de la collecte des déchets par conteneurs enterrés sur l’habitat collectif dense sur l’ensemble du territoire. Il s’agit de définir les modalités de ce projet, en s’appuyant sur les programmes déjà menés, notamment sur l’ex Communauté d’agglomération Plaine centrale du Val de Marne depuis 2012. Un comité de pilotage où ont été conviés les élus de l’ensemble des villes, s’est réuni une première fois en novembre 2018. L’étude sera finalisée courant 2019.

Par ailleurs, en lien avec d’autres villes du Territoire, GPSEA continuera à soutenir de nouvelles démarches de tri en 2019. L’objectif est de sensibiliser les plus jeunes l’intérêt de récupérer et transformer les déchets.

Le réseau territorial d’éducation à l’environnement et au développement durable mis en place en 2018, rassemblant des référents des villes et animé par la Direction du Développement durable, doit permettre d’échanger les expériences, repérer les bonnes pratiques et mutualiser les outils pédagogiques, afin notamment de faire évoluer les comportements en matière de tri des déchets.

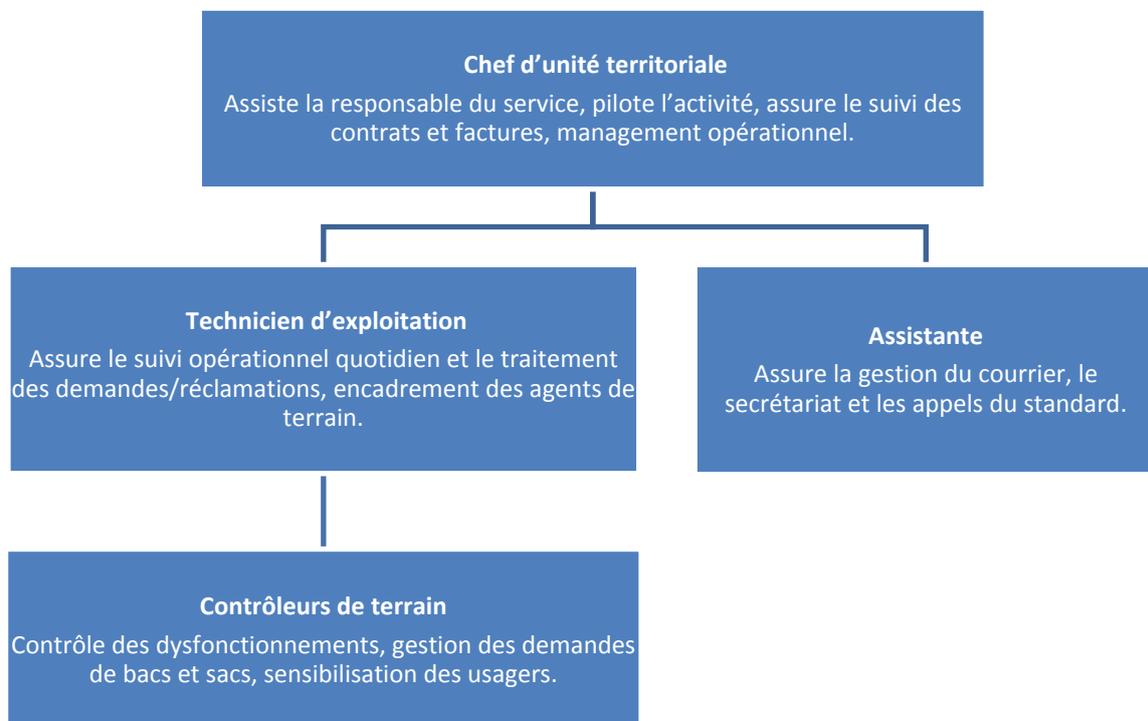
Toutes ces actions figureront d’ailleurs dans le futur Plan Climat de GPSEA, au titre de son volet sur l’économie circulaire.

ANNEXES

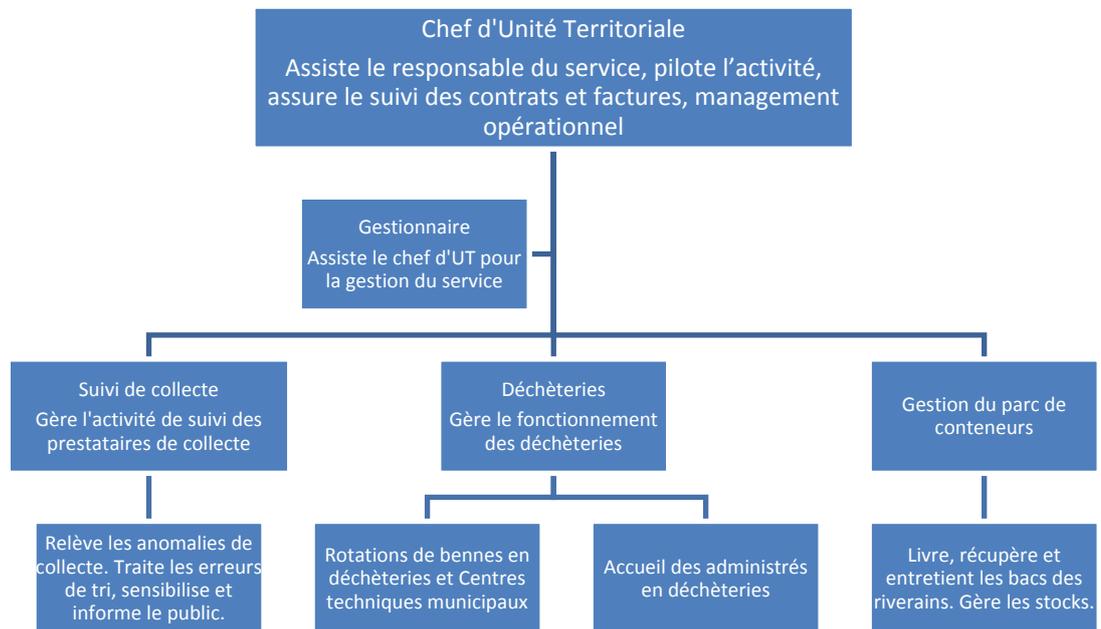
Le service environnement

Regroupés sous la direction d'une chef de service, les deux unités territoriales organisent et gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers sur leurs secteurs de rattachement.

- Secteur Plaine centrale/Bonneuil-sur-Marne



▪ Secteur Haut Val-de-Marne



Les principales prestations rémunérées par Grand Paris Sud Est Avenir à des entreprises sous contrat au cours de l'année 2018

▪ Secteur Plaine centrale

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2018 (en € TTC)
Temaco	Location et maintenance des conteneurs	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	808 128 €
Suez	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés hors encombrants et dépôts sauvages	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	6 365 844 €
Suez	Collecte et tri des encombrants et des dépôts sauvages, exploitation des déchèteries	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	2 413 042 €
Suez	Tri et traitement des emballages (jusqu'au 30/04/2018)	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	904 116 €
Ecopur	Traitement des déchets de voirie	---	---	---
Valo'Marne	Incinération des déchets résiduels (jusqu'au 30/04/2018)	Délégation de service public via le SMITDUVM	31/12/2037	1 165 505 €
Total				11 656 634 €

■ Secteur Haut Val-de-Marne

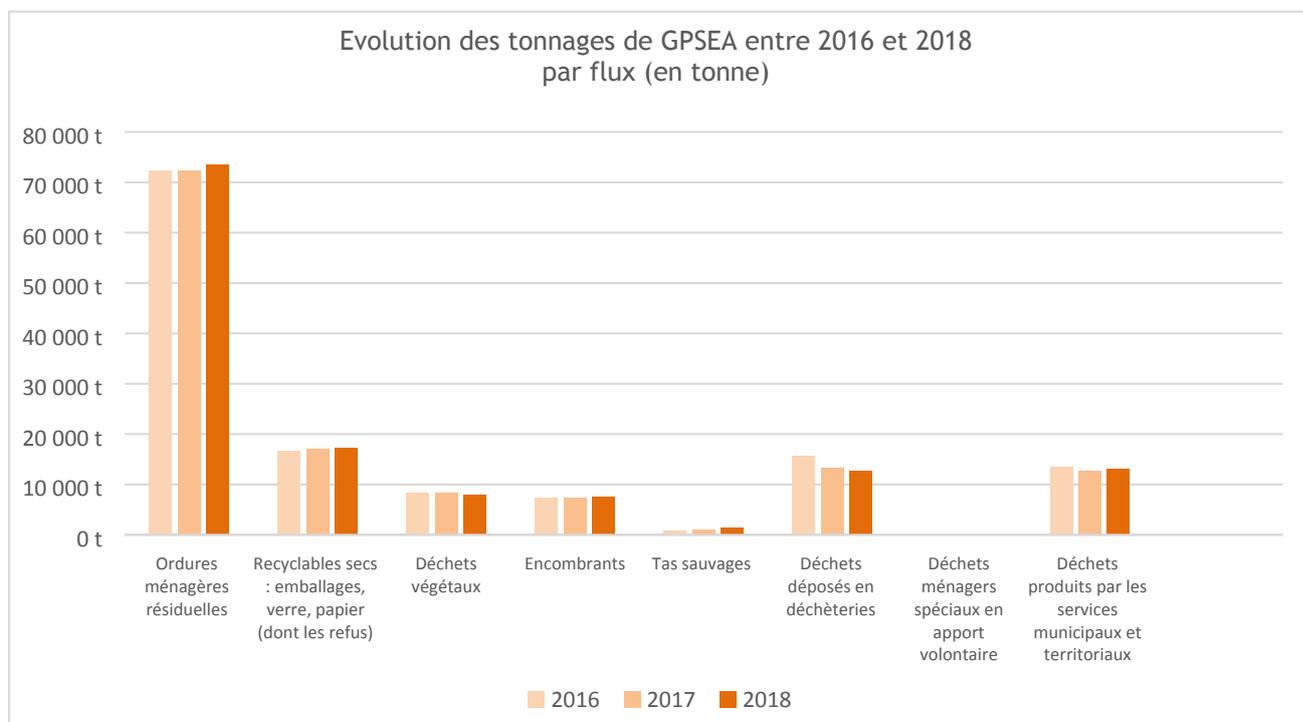
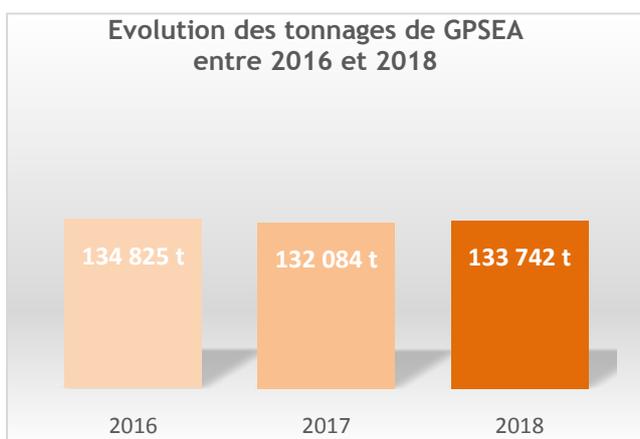
Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2018 (en € TTC)
Sepur	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés (jusqu'au 30/04/2018)	MP 7 ans	04/04/2018	938 997 €
Suez	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés	MP 5 ans + 2 ans en option	14/06/2021	4 483 381 €
Valo'Marne	Incinération des déchets résiduels (jusqu'au 30/04/2018)	Délégation de service public via le SMITDUVM	31/12/2037	664 300 €
Total				6 086 679 €

■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2018 (en € TTC)
Temaco	Location et maintenance des conteneurs	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	48 233 €
Otus	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés et traitement des encombrants	MP 4 ans + 2 ans en option	15/04/2021	967 748 €
Suez	Tri et traitement des emballages, des déchets végétaux (jusqu'au 30/04/2018)	MP 4 ans + 2 ans en option	15/04/2021	38 871 €
Valo'Marne	Incinération des déchets résiduels (jusqu'au 30/04/2018)	Délégation de service public via le SMITDUVM	31/12/2037	122 957 €
Total				1 177 809 €

Synthèse des tonnages collectés et traités en 2018 hors Syvom de l'Yerre et des Sénarts

Flux	Secteur Plaine centrale	Secteur Bonneuil-sur-Marne	Secteur Haut Val-de-Marne	Total
Ordures ménagères résiduelles	41 792 t	4 975 t	26 707 t	73 474 t
Recyclables secs : emballages, verre, papier (dont les refus)	9 586 t	584 t	7 102 t	17 272 t
Déchets végétaux	1 884 t	286 t	5 879 t	8 049 t
Encombrants	3 767 t	560 t	3 301 t	7 628 t
Tas sauvages	1 155 t	62 t	249 t	1 466 t
Déchets déposés en déchèteries	4 243 t		8 497 t	12 740 t
Déchets ménagers spéciaux en apport volontaire		3,4 t		3 t
Déchets produits par les services municipaux et territoriaux	9 488 t		3 620 t	13 108 t
Total en 2018	71 916 t	6 471 t	55 355 t	133 742 t



■ Secteur Plaine centrale en 2018

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Plaine centrale
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	3
Taux d'habitat vertical :	74%

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode principal de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation			
		2017 Base population INSEE 2015	2018 Base population INSEE 2016	Données Ile-de-France 2016 (IAU-ORDIF)
Population desservie (INSEE)		160 788 hab	159 981 hab	--
Tonnage total de déchets collectés		70 330 t	71 916 t	--
Total déchets collectés au PàP + AV (ratio par habitant)		350 kg/hab	356 kg/hab	388 kg/hab
dont ordures ménagères résiduelles collectées au PàP + AV (Ratio par habitant)		256 kg/hab	261 kg/hab	287 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PàP + AV (ratio par habitant)		59 kg/hab	60 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PàP (ratio par habitant)		12 kg/hab	13 kg/hab	20 kg/hab
dont encombrants collectés au PàP (ratio par habitant)		23 kg/hab	26 kg/hab	26 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)		25,8%	20,2%	24,0%
Déchets apportés en déchèterie (ratio par habitant)		28 kg/hab	27 kg/hab	68 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers		incinération	incinération	incinération

Indicateurs financiers	2018 Base population INSEE 2016	
	Coût du service public à la charge de la collectivité	22 428 610 €
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	20 254 794 €	127 €/hab.

▪ Secteur Haut Val-de-Marne en 2018

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Haut Val-de-Marne
Compétence :	collecte et traitement
Nombre de communes :	7
Taux d'habitat vertical :	50%

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode <u>principal</u> de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation		
	2017 Base population INSEE 2015	2018 Base population INSEE 2016	Données Ile-de- France 2016 (ORDIF)
Population desservie (INSEE)	107 289 hab	107 568 hab	
Tonnage total de déchets collectés	55 335 t	55 354 t	
Total déchets collectés au PàP (ratio par habitant)	396 kg/hab	397 kg/hab	388 kg/hab
dont ordures ménagères résiduelles collectées au PàP (Ratio par habitant)	248 kg/hab	248 kg/hab	287 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PàP (ratio par habitant)	63 kg/hab	64 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PàP (ratio par habitant)	56 kg/hab	55 kg/hab	20 kg/hab
dont encombrants collectés au PàP (ratio par habitant)	29 kg/hab	31 kg/hab	26 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)	19,9%	19,9%	24,0%
Déchets apportés en déchèterie (ratio par habitant)	79 kg/hab	79 kg/hab	68 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération	incinération	incinération

Indicateurs financiers	2018 Base population INSEE 2016	
Coût du service public à la charge de la collectivité	12 123 053 €	113 €/hab.
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	12 687 983 €	118 €/hab.

▪

■ Ville de Bonneuil-sur-Marne en 2018

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Bonneuil sur Marne
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	1
Taux d'habitat vertical :	78%

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode <u>principal</u> de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation			
		2017 Base population INSEE 2015	2018 Base population INSEE 2016	Données IDF 2016 (IAU-ORDIF)
Population desservie (INSEE)		16 903 hab	17 452 hab	--
Tonnage total de déchets collectés		6 158 t	6 471 t	--
Total déchets collectés au PàP (ratio par habitant)		362 kg/hab	367 kg/hab	388 kg/hab
dont déchets ménagers résiduels collectés au PàP (Ratio par habitant)		278 kg/hab	285 kg/hab	287 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PàP (ratio par habitant)		35 kg/hab	33 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PàP (ratio par habitant)		15 kg/hab	16 kg/hab	20 kg/hab
dont encombrants collectés au PàP (ratio par habitant)		35 kg/hab	32 kg/hab	26 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)		19,8%	18,2%	24,0%
Déchets dangereux déposés en apport volontaire (ratio par habitant)		0,46 kg/hab	0,19 kg/hab	0,09 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers		incinération	incinération	incinération

Indicateurs financiers	2018 Base population INSEE 2016	
Coût du service public à la charge de la collectivité	1 776 133 €	102 €/hab.
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	1 706 975 €	98 €/hab.

■ Secteur Plaine centrale

Evolution de la TEOM	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Population de référence	154 026 hab INSEE 2008	153 901 hab INSEE 2009	155 330 hab INSEE 2010	156 984 hab INSEE 2011	156 562 hab INSEE 2012	158 815 hab INSEE 2013	162 210 hab INSEE 2014	160 788 hab INSEE 2015	159 981 hab INSEE 2016	-0,50% --
Montant de la TEOM	15 998 008 €	16 756 759 €	17 180 872 €	18 024 946 €	19 067 726 €	19 418 497 €	19 816 167 €	20 667 605 €	20 254 794 €	-2,00%
Coût à l'habitant	104 €/hab	109 €/hab	111 €/hab	115 €/hab	122 €/hab	122 €/hab	122 €/hab	129 €/hab	127 €/hab	-1,50%

■ Secteur Haut Val-de-Marne

Evolution de la TEOM	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Population de référence	104 237 hab INSEE 2008	103 713 hab INSEE 2009	104 982 hab INSEE 2010	105 173 hab INSEE 2011	105 173 hab INSEE 2012	106 262 hab INSEE 2013	106 409 hab INSEE 2014	107 289 hab INSEE 2015	107 568 hab INSEE 2016	0,26% --
Montant de la TEOM	10 070 042 €	10 297 084 €	10 843 629 €	11 111 480 €	11 318 287 €	12 114 481 €	11 972 723 €	12 907 338 €	12 687 983 €	-1,70%
Coût à l'habitant	97 €/hab	99 €/hab	103 €/hab	106 €/hab	108 €/hab	114 €/hab	113 €/hab	120 €/hab	118 €/hab	-1,95%